

MINVILLE, Esdras, *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*. Montréal, Fides, 1986. 619 p. 20,00 \$. Tome 8 des *Oeuvres complètes* de Esdras Minville, éditées par François-Albert Angers.

Jacques Rouillard

Volume 41, numéro 4, printemps 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304633ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304633ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rouillard, J. (1988). Compte rendu de [MINVILLE, Esdras, *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*. Montréal, Fides, 1986. 619 p. 20,00 \$. Tome 8 des *Oeuvres complètes* de Esdras Minville, éditées par François-Albert Angers.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 41(4), 624–625. <https://doi.org/10.7202/304633ar>

MINVILLE, Esdras, *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*. Montréal, Fides, 1986. 619 p. 20,00\$ Tome 8 des *Oeuvres complètes* de Esdras Minville, éditées par François-Albert Angers.

Décédé en 1975, Esdras Minville, économiste, a été professeur et directeur de l'École des Hautes Études Commerciales. Auteur prolifique, on lui doit plusieurs volumes et brochures de même qu'une multitude d'articles de revues. Ses écrits ont particulièrement marqué la pensée économique du Québec pendant l'entre-deux-guerres.

À sa mort, un de ses «disciples», François-Albert Angers, entreprenait de publier «les oeuvres complètes» de cette «figure marquante, déterminante dans notre histoire nationale». Il a réservé le tome 8 de la collection de ses oeuvres à la pensée de Minville sur le syndicalisme et les questions sociales. Contrairement à d'autres travaux du genre, Angers a regroupé les écrits sous différents thèmes en les ordonnant, non selon la chronologie de production, mais selon le développement du sujet concerné. Il s'est même permis — ce qui fait frissonner un historien — de «démembrer» certains textes pour en rendre la pensée plus cohérente (préface du tome 1).

Paru en 1982, le tome 5 portait sur les questions reliées au travail et comprenait une étude de Minville, préparée en 1938 pour la Commission Rowell-Sirois, sur la législation ouvrière et le régime social au Québec. Version abrégée d'une étude complète soumise par Minville, Angers en a reproduit de larges extraits. Récemment, il découvrait le rapport intégral aux Archives nationales du Canada et, étant donné l'importance du texte, il décidait de lui consacrer en entier le tome 8 de la collection. Cependant, pour réduire le coût d'impression, Angers ne reproduit pas à nouveau plusieurs portions importantes des extraits déjà parus au tome 5. Pour bien suivre le développement de

la pensée de Minville, les lecteurs doivent donc lire en parallèle les deux tomes, ce qui évidemment complique leur tâche. J'ai bien peur que peu d'entre eux se donnent cette peine, d'autant plus que le texte abrégé au tome 5 comporte l'essentiel de l'étude.

La conception que se fait Minville du syndicalisme et de la législation sociale s'inspire étroitement de celle proposée par l'Église catholique à l'époque. Rejetant le libéralisme individualiste et le socialisme révolutionnaire, il puise dans la doctrine catholique ses solutions à la grave crise sociale des années trente.

Pour corriger les injustices du système capitaliste, il reconnaît le droit légitime des travailleurs de s'organiser en syndicats et de négocier des conventions collectives. Au syndicalisme international, il préfère bien sûr les syndicats catholiques, car ils intègrent à leur action la dimension religieuse et correspondent au caractère propre des Canadiens français. À son avis, les revendications législatives des «internationaux» réservent une trop grande place à l'État dans le domaine social alors que les syndicats catholiques sont le gage d'un fonctionnement harmonieux de l'ordre social. Un problème se pose cependant à l'auteur: si les syndicats catholiques correspondent mieux aux valeurs des Canadiens français, pourquoi alors progressent-ils aussi lentement? De façon peu convaincante, il attribue leur peu de succès à l'apathie de la population, aux manques de ressources et à des méthodes d'organisation défectueuses.

Dans son étude du régime québécois d'assistance sociale, Minville met en relief ses traits spécifiques par rapport à ceux des autres provinces. Comme il y voit l'expression de la pensée catholique et le reflet de la culture et des traditions canadiennes-françaises, il ne veut rien bouleverser, même si la crise économique met à nu les lacunes du système de sécurité sociale. L'organisation du bien-être social, écrit-il, doit continuer de relever de l'initiative privée, c'est-à-dire de l'Église catholique et l'État devra se contenter de jouer un rôle supplétif. En ce qui touche le programme de pensions de vieillesse, auquel le Québec vient d'adhérer, il préfère un système contributif à la pension gratuite, car celle-ci ruine le sens des responsabilités chez les individus et alourdit les dépenses de l'État. Quoiqu'il ne s'oppose pas en principe à l'établissement d'un programme d'aide aux chômeurs, il le fait relever des municipalités et du gouvernement du Québec, acceptant tout au plus que le fédéral abandonne à la province certains points d'impôt. Il est important, soutient-il, de respecter les particularismes régionaux et la différenciation ethnique au Canada. En outre, le Québec doit protéger son autonomie en cette matière, car une intervention fédérale ouvrira la voie à d'autres ingérences dans le domaine de la réglementation du travail.

Derrière l'idée d'autonomie provinciale, il y a toujours en filigrane chez Minville la crainte d'un trop grand interventionnisme de l'État dans le domaine social. Comme beaucoup de ses contemporains, il fait de son conservatisme social un caractère spécifique du Canada français, ce qui lui permet d'écarter les réformes profondes parce qu'étrangères à la mentalité canadienne-française. C'est ainsi que, pour cette génération d'intellectuels, le nationalisme sert à justifier ce qui est bien près du statu quo social.